



Swiss
Dental
Laboratories

c/o hsp – Hodler, Santschi & Partner AG
Belpstrasse 41 • 3007 Berne
Tél +41 31 381 64 50
www.alpds.ch • info@vzls.ch

Directives pour la procédure de qualification pour techniciennes et techniciens dentistes CFC (54104)

Lieu d'examen : Genève

Tous droits réservés

Auteur: Swiss Dental Laboratories (ALPDS)

Swiss Dental Laboratories garde tous les droits d'auteur pour les textes et diagrammes de cette orientation se trouvant dans sa possession. L'ALPDS vous accorde par ceci exclusivement le téléchargement ou l'impression de ce document. Les informations contenues ici ne peuvent être modifiées sous aucune forme, sans approbation écrite expresse de l'ALPDS.

© Copyright 2022ALPDS

Modifications réservées

Ces directives ont été traduites de l'allemand; en cas de doute, la version allemande fait foi.

Les directives sont publiées sur le site internet de l'ALPDS sous www.vzls.ch/fr/themes/formation/formation-de-base et peuvent être téléchargées sous forme de fichier PDF.

Table des matières

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LA PROCÉDURE DE QUALIFICATION	4
1.1 Bases légales	4
1.2 Organe responsable	4
1.3 Chef-expert/Cheffe-experte	4
1.4 Convocation à l'examen	4
1.5 Organisation et déroulement des examens	5
1.6 Admission à l'examen	5
1.7 Objet, étendue et mise en œuvre de la procédure de qualification	5
1.8 Maladie ou accident	5
1.9 Allègements à l'examen	5
1.10 Appareils, outils et matériaux	5
1.11 Moyens auxiliaires pour le travail pratique prescrit (TPP)	5
1.12 Appareils électroniques	6
1.13 Couverture de l'assurance en cas de dommage personnel et matériel	6
1.14 Résultats de l'examen	6
1.15 Conditions de réussite des examens	6
1.16 Recours	6
1.18 Informations concernant le déroulement de l'examen	6
2. INFORMATIONS ET SCHÉMAS CONCERNANT LES TRAVAUX PRATIQUES D'EXAMEN DE LA PROCÉDURE DE QUALIFICATION	8
Position 1 : fabrication d'une prothèse mobile	8
Position 2 : fabrication d'une prothèse fixe	9
3. INFORMATIONS SUR LES ÉPREUVES ORALES	10
Position 3 : entretien client (jeu de rôle) (partie du TPP)	10
Position 4: entretien professionnel	10
4. VUE D'ENSEMBLE DU TRAVAIL PRATIQUE PRESCRIT (TPP) COMPRENANT LES CRITÈRES D'ÉVALUATION	11

1. Informations générales concernant la procédure de qualification

1.1 Bases légales

L'ordonnance sur la formation professionnelle initiale de technicienne/technicien dentiste avec certificat fédéral de capacité (CFC) du 17.10.2017 (No 54104)¹ ainsi que le plan de formation visant l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale technicienne/technicien dentiste (No 54103) du (No 54104) du 17.10.2017 constituent la base pour les travaux pratiques de l'examen final de la procédure de qualification.

Ces directives sont destinées aux candidates et candidats de l'examen de fin d'apprentissage. Elles doivent leur fournir, sur la base des dispositions d'application PQual du 17 octobre 2017, des précisions sur la procédure de qualification et son déroulement.

1.2 Organe responsable

Office pour la formation professionnelle et continue
6, rue Prévost-Martin
1211 Genève

Téléphone 022 388 44 00
E-Mail ofpc@etat.ge.ch
Web <https://www.citedesmetiers.ch>

1.3 Chef-expert/Cheffe-experte

Patricia Streit
Cité de l'Ouest 5
2000 Neuchâtel

Téléphone 032 724 05 05
Mobil 079 297 50 05
E-Mail pat@empreinte3d.ch

1.4 Convocation à l'examen

Les candidates et candidats d'examen doivent être inscrits à l'avance par l'entreprise formatrice auprès de l'office de la formation professionnelle du canton d'apprentissage.

Les inscriptions sont transmises par l'office directement à l'organe responsable du canton de Genève.

Les convocations sont envoyées à temps aux candidates et candidats d'examen, au plus tard 4 semaines avant la date de l'examen.

Les lieux, les dates et les horaires d'examen ainsi que la répartition des expert-e-s sont contraignants. Des changements ne seront opérés qu'en cas exceptionnel spécifique, sur demande écrite justifiée et détaillée.

Les candidates et candidats d'examen sont informé-e-s à l'occasion d'une séance d'orientation organisée par la commission d'examen, sur la procédure de qualification (déroulement de l'examen, locaux, présentation des modèles d'examen, réponses aux questions éventuelles).

¹ Ordonnance sur la formation professionnelle initiale de technicienne/technicien dentiste avec certificat fédéral de capacité (CFC) du 17.10.2017 (No 54104) [RS 412.101.220.70] (ci-après ordonnance sur la formation technique dentaire du 17.10.2017)

1.5 Organisation et déroulement des examens

Les examens sont organisés par l'office de la formation professionnelle et continue du canton de Genève. L'association professionnelle soutient la commission d'examen qui est compétente pour l'organisation. Les expertes et experts doivent être choisi-e-s par le canton de Genève sur proposition de l'Or-Tra.

1.6 Admission à l'examen

Les examens ne sont pas publics. Des autorisations de visite sont délivrées seulement par la commission d'examen ou l'office de la formation professionnelle.

1.7 Objet, étendue et mise en œuvre de la procédure de qualification

Les détails concernant l'objet, l'ampleur et la mise en œuvre de la procédure de qualification sont réglés dans l'art. 18 de l'ordonnance sur la formation technique dentaire du 17.10.2017. L'examen prévoit un travail pratique prescrit (TPP) en laboratoire, un examen écrit des connaissances professionnelles (CP) et un examen de culture générale.

Une durée de 32 heures est prévue pour le travail pratique prescrit (y compris 2 entretiens spécialisés totalisant 40 minutes et 1 entretien-client 20 minutes) (art. 18, al. 1, let. a ordonnance sur la formation technique dentaire, du 17.10.2017). Il a lieu au CFPS (centre de formation professionnelle de Genève, sis au chemin de Gérard-de-Ternier 18, 1213 Petit-Lancy)

L'examen écrit des connaissances professionnelles dure 3 heures et 20 minutes (art. 18, al. 1, let. b ordonnance sur la formation technique dentaire, du 17.10.2017)

L'examen écrit de culture générale est régi par l'ordonnance du SEFRI concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale. Il se compose de la note d'expérience, du travail d'approfondissement et de l'examen final.

1.8 Maladie ou accident

Les candidates et candidats d'examen qui – pour des raisons de santé – ne se présentent pas aux examens ou partent selon entente avec le chef-expert/la cheffe-experte, sont obligé-e-s d'en informer immédiatement la commission d'examen par écrit (en joignant une attestation médicale). Les dispositions cantonales s'appliquent. La convocation pour un éventuel nouvel examen (dans la mesure du possible) se fait après confirmation écrite la fin de l'empêchement du/de la candidat/e.

1.9 Allègements à l'examen

Des allègements ne sont accordés que si une directive de l'office cantonal responsable est présentée avant l'examen.

La demande pour un allègement de l'examen doit être adressée en temps voulu et par écrit à l'office responsable (selon règlement cantonal).

1.10 Appareils, outils et matériaux

En plus des appareils, outils et matériaux disponibles au local d'examen, le ou la candidat/e doit amener tout l'équipement nécessaire.

1.11 Moyens auxiliaires pour le travail pratique prescrit (TPP)

Seuls sont permis en tant que moyens auxiliaires la documentation de formation et les documents des cours interentreprises (art. 17, al. 1, ch. 3 de l'ordonnance sur la formation technique dentaire du 17.10.2017).

La documentation ne peut être utilisée que sous format papier.

1.12 Appareils électroniques

Les téléphones portables ou autres appareils avec connexion internet sont absolument interdits dans tous les locaux d'examen. Il faut déposer les appareils de ce type dans les conteneurs prévus à cet effet avant d'entrer dans la salle d'examen.

1.13 Couverture de l'assurance en cas de dommage personnel et matériel

L'assurance de tels dommages concerne en principe le ou la candidat-e d'examen, respectivement son employeur ou employeuse (selon règlement cantonal). Des dommages personnels ou matériels doivent être annoncés immédiatement par écrit à la commission d'examen.

1.14 Résultats de l'examen

Ceux-ci sont communiqués par écrit aux candidates et candidats d'examen ainsi qu'à l'employeur ou à l'employeuse après réception de toutes les notes d'examen. En principe, aucun renseignement téléphonique n'est donné.

Selon les directives cantonales, les candidates et les candidats recevront personnellement ou par courrier le bulletin des notes ainsi que – pour autant que l'examen soit réussi – le certificat de capacité.

1.15 Conditions de réussite des examens

L'examen est considéré comme réussi quand la note du TPP et la note globale pondérée du travail pratique, des connaissances professionnelles, de la culture générale et de la note d'expérience s'élèvent chacune à 4 au moins. Les détails sur les conditions de réussite et le calcul des notes sont réglés à l'art.19 de l'ordonnance sur la formation en technique dentaire du 17.10.2017.

1.16 Recours

Conformément à la législation cantonale, un recours contre le résultat de l'examen peut être fait dans un délai réglementaire. Sont considérées comme raisons de recours, principalement la violation des directives juridiques et réglementaires d'examen (par exemple non-respect de la durée prescrite pour l'examen, absence d'évaluation d'une partie du travail, etc.), la violation du règlement d'examen ainsi que la constatation fautive ou incomplète de la situation (par exemple, non prise en compte d'un allègement des examens ou non-considération du certificat médical disponible, etc.).

1.17 Répétition de l'examen

La répétition de la procédure de qualification se réfère à l'art. 20 de l'ordonnance sur la formation technique dentaire du 17.10.2017.

La consultation de l'office de la formation professionnelle est disponible pour des questions concernant la répétition de l'examen, la préparation de l'examen répété et l'éventuelle prolongation de l'apprentissage.

1.18 Informations concernant le déroulement de l'examen

Dispositions générales :

- Pendant les examens, il est exigé de travailler de manière indépendante.
- Des problèmes techniques relatifs aux travaux ou des problèmes personnels pendant l'examen doivent être immédiatement annoncés aux expertes et experts.
- Les infractions aux conditions d'examen entraînent l'exclusion de l'examen, ce dernier reçoit 0 points.

Travail pratique prescrit (TPP):

- Les directives de sécurité et d'habillement sont à respecter comme celles en vigueur dans l'entreprise formatrice.
- Le/la candidat-e doit élaborer au préalable son calendrier pour les étapes du travail (à télécharger en document word). Un exemplaire imprimé doit être remis avant l'examen à la personne responsable de l'examen et un autre exemplaire doit être amené à l'examen.
- Le journal de travail (reçu à l'examen) doit être remis à la personne responsable de l'examen avant l'entretien professionnel.
- Les étapes de travail à examiner doivent être présentées spontanément dans l'ordre du formulaire de signature aux expertes ou experts pour évaluation.
- Tous les travaux doivent être exécutés.
- Des étapes de travail non présentées sont jugées avec la note 1.

2. Informations et schémas concernant les travaux pratiques d'examen de la procédure de qualification

Position 1 : fabrication d'une prothèse mobile

- 1.1 Tâche : compléter les dents et terminer une prothèse squelettée préparée à l'avance (CI 8) (y compris le polissage).



Illustration à titre d'exemple

- 1.2 Tâche : dans l'empreinte occlusale, fabriquer une prothèse tenue par 2 parties auxiliaires (y compris le polissage).

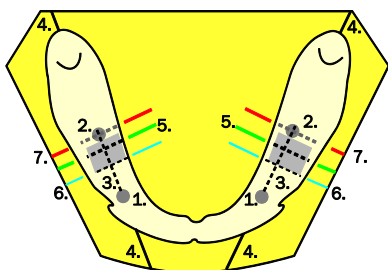


Illustration à titre d'exemple analyse du modèle

1. antérieurs, zones 34 et 44
2. postérieurs, limite postérieure de la zone fonctionnelle
3. ligne médiane de la crête alvéolaire
4. ligne médiane prolongée de la crête alvéolaire sur la bordure du modèle (trait-tillé, noir)
5. point le plus bas du tracé de la crête alvéolaire (centre de la mastication) reporté en angle droit (trait-tillé, vert)
6. délimitation antérieure de la zone fonctionnelle, reportée en angle droit (trait-tillé, bleu)
7. ligne d'arrêt/délimitation postérieure de la zone fonctionnelle (limite postérieure de l'arcade dentaire postérieure), reportée en angle droit (trait-tillé, rouge)

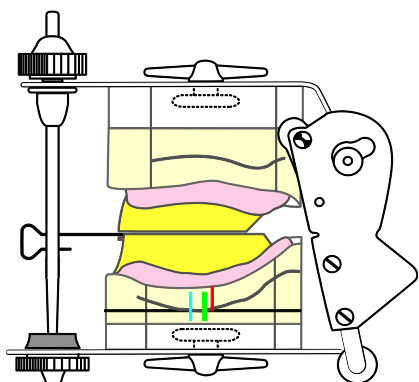


Illustration à titre d'exemple



Illustration à titre d'exemple

- Les prothèses doivent être montées dans l'articulateur conformément au système Gerber.
- Les prothèses doivent être bourrées/pressées en résine et remises dans l'articulateur.
- La prothèse avec boutons pression doit pouvoir être séparée du modèle.
- L'analyse du modèle pour les montages selon le système « Gerber » doit être effectuée conformément aux dispositions exposées au CI 6.
- Il faut utiliser des dents en résine.
- Les formes de dents qu'il est recommandé d'utiliser seront communiquées à l'examen.
- Il est interdit d'utiliser du spray brillant dans les travaux des positions 1.1 / 1.2.

Position 2 : fabrication d'une prothèse fixe

- 2.1 Tâche : incruster et terminer une structure en trois parties pour un bridge, qui a été préparée auparavant (CI 7)



Illustration à titre d'exemple (coupe transversale de l'élément intermédiaire)

L'élément intermédiaire « pontic » doit être formé de façon convexe.

- 2.2 Tâche : fabrication d'une couronne monolithique pour une dent latérale vissée sur implant



Illustration à titre d'exemple

- Les modèles doivent être mis en articulateur.
- Le profil émergent doit être formé/façonné par le candidat/la candidate.
- La teinte du travail pour la position 2.2 est communiquée à la séance d'information.

- 2.3 Tâche : sur la base de modèles et de photos, produire un Wax-UP avec trois dents antérieures, y compris, analyse de la situation (esthétique, faisabilité technique, choix des matériaux)

- Les modèles ne doivent pas être mis en articulateur, pour le point 2.3

Vous recevrez de la documentation supplémentaire lors de l'examen, comprenant des photos sur le cas.

3. Informations sur les épreuves orales

Position 3 : entretien client (jeu de rôle) (partie du TPP)

- 3.1 Tâche : un entretien avec un-e client-e sur une réparation ou des travaux de suivi
Chaque candidat-e doit tirer au hasard une enveloppe avec un cas spécifique sur une réparation ou des travaux de suivi. Ce cas doit être discuté dans le détail avec l'expert-e.

En l'occurrence, vous jouez le rôle du collaborateur/de la collaboratrice. Un-e expert-e joue le rôle de la/du dentiste, le/la deuxième expert-e prend des notes. L'enveloppe contenant le mandat confié par la/le dentiste est prêt dans la pièce. Réfléchissez aux points suivants :

- Comment saluer la/le dentiste ?
- Comment résumer le cas?
- Quelle solution existe?
- Est-ce que j'ai une solution alternative si la/le dentiste me le demande ?
- Comment se déroulent les travaux de suivi ?
- Quelle durée est nécessaire?

Une feuille de préparation vous sera remise pour l'examen.

Position 4: entretien professionnel

- 4.1 Tâche : discuter et analyser des réflexions sur le wax-UP avec l'expert-e
Le Wax-UP que vous avez fabriqué est discuté avec l'expert-e. Vous expliquez votre analyse et vos réflexions à ce sujet.
- 4.2 Tâche : discuter des travaux imposés dans le TPP, des processus de fabrication ainsi que des travaux de réparation et de suivi avec l'expert-e, en partant du calendrier et du journal de travail.

Sur la base du calendrier et du journal de travail, vous avez un entretien professionnel avec l'expert-e. Vous expliquez les éventuelles difficultés qui ont eu lieu et les mesures que vous avez prises pour les surmonter. Vous expliquez et justifiez votre manière de procéder.

4. Vue d'ensemble du travail pratique prescrit (TPP) comprenant les critères d'évaluation

Durée totale : 32 heures

- Position 1 : 57
- Position 2 : 78
- Position 3 : 18
- Position 4 : 24

Total des points : 177

→ Le dossier de formation élaboré par la/le candidat-e (version papier) peut être utilisé pendant toute la durée de l'examen pratique.

Thème durée	Type d'examen	Tâche	Points max.	Instruments de travail, pièces auxiliaires, matériel	Critères d'évaluation
Fabriquer une prothèse amovible	Fabriquer un produit	1.1 Compléter une prothèse squelettée déjà fabriquée, par des dents et la terminer (la prothèse squelettée est fabriquée lors du CI N° 8)	27	- Modèle avec prothèse squelettée - Contre-modèle avec analogue de laboratoire et gabarit d'occlusion - Dents en résine - Résine - Opacifiant - Cire - Articulateur - Instruments personnels	- Les modèles ont été correctement mis en plâtre dans l'articulateur. - Le placement correspond aux indications statiques et anatomiques - La qualité du travail de la résine y compris de l'opacifiant correspond au standard - La structure en métal est polie - L'écran de résine correspond à la situation anatomique, la gencive a été modelée de manière naturelle
		1.2 Dans le maxillaire antagone, fabriquer une prothèse tenue par deux pièces auxiliaires	30	- Eléments de rétention - Dents en résine - Contre-modèle et gabarit d'occlusion - Résine - Cire - Articulateur - Instruments personnels	- L'analyse du modèle a été effectuée - Le placement correspond aux indications statiques et anatomiques ainsi qu'à l'analyse du modèle - La qualité du travail de la résine y compris de l'opacifiant correspond au standard - La base de la prothèse correspond à la situation anatomique - La fonction des éléments de rétention est remplie

Thème durée	Type d'examen	Tâche	Points max.	Instruments de travail, pièces auxiliaires, matériel	Critères d'évaluation
Fabrication de prothèses fixes	Fabriquer un produit	2.1 Stratifier et terminer une armature de bridge céramo-métallique de 3 éléments déjà préparée. (L'armature est fabriquée au CI 7)	30	- Pinceau - Masses de céramique - Articulateur - Masses de couleur et de glaçage - Instruments personnels et meule - Modèle avec armature du bridge - Contre-modèle	- La teinte/forme remplit les conditions de la tâche (cf. Modèle d'étude) - Les contacts occlusaux existent et correspondent au maxillaire antagoniste. Des mouvements du maxillaire inférieur sont possibles sans problèmes. - Les contacts proximaux sont disponibles dans le tiers supérieur (la feuille de repérage Shimstock doit tenir) - La texture/la surface correspond aux dents voisines - L'appui de l'articulation intermédiaire correspond aux instructions
		2.2 Fabriquer une couronne monolithique pour une dent latérale vissée sur implant	27	- Cément - Suprastructure de l'implant - Pinceau - Masses de céramique - Masses de couleur et de glaçage - Articulateur - Instruments personnels et meule - Modèle de travail avec analogue de laboratoire et masque gingival - Contre-modèle - Arti	- La mésostructure appropriée a été choisie - Le profil d'émergence a été moulé/conçu correctement du point de vue anatomique - La teinte/forme remplit les conditions de la tâche - Les contacts occlusaux existent et correspondent au maxillaire antagoniste - Les contacts proximaux sont disponibles dans le tiers supérieur (la feuille de repérage Shimstock doit tenir) - La texture/la surface correspond aux dents voisines - La vis peut être enlevée - Le canal de vissage est propre - La surface de collage correspond aux instructions
		2.3 Fabriquer sur la base de modèles et de photos un Wax-UP avec 3 dents antérieures, y compris analyse de la situation (esthétique, faisabilité technique, choix du matériel)	18	- Modèles - Photos - Feuille d'analyse - Formulation de la tâche (souhait de la/du patient-e)	- La position/forme/taille et l'articulation doivent correspondre à la commande - La surface orale de cire est lisse, propre, sans trace d'usinage et d'incrustations de saleté. La texture de surface des surfaces labiales correspond à la dentition restante. - La position des dents antérieures et des canines est harmonieuse et sans contacts équilibrants perturbants - L'aménagement des espaces interdentaux et la dimension des points de jonction correspondent aux exigences ultérieures concernant le matériel
		2.4. Hygiène, sécurité au travail, protection de la santé et de l'environnement	3		Elle/il porte des lunettes de protection, travaille avec aspiration, respecte la propreté sur le lieu du travail

Entretien-clientèle 20 min.	Entretien-clientèle (jeu de rôle)	3.1 Mener un entretien-clientèle sur une réparation ou un travail de suivi	18	• Matériel visuel • Réparations & travaux de suivi (illustrations/photos, échantillons)	• La communication est appropriée à la/au destinataire • La manière de se présenter est appropriée vis-à-vis de la/du client-e (dentiste) • La situation est saisie correctement • Des possibilités de solutions sont exposées • Le temps nécessaire est indiqué • L'exécution est décrite au client
Analyse du Wax-UP, 15 min.	Entretien professionnel	4.1 Discuter ses réflexions et son analyse avec l'expert-e en ce qui concerne le Wax-UP	12	• Wax-UP existant • Modèle • Journal de travail	• Les indications sur la feuille annexée montrent une approche de solution logique en ce qui concerne les besoins de la clientèle • L'analyse contient des infos techniques, la faisabilité et le choix du matériel • On peut faire des estimations de coûts • La position des dents s'intègre harmonieusement dans l'arcade dentaire en tenant compte des éventuelles épaisseurs de matériel de la reconstruction ultérieure. • Les souhaits de la patientèle, de la/du dentiste sont mis en œuvre conformément aux instructions
Processus de fabrication et de travail 25 min.	Entretien professionnel	4.2 Discuter avec l'expert-e en partant du calendrier prévu et des dispositions du journal de travail concernant les travaux du TPP, les processus de fabrication et de travail, ainsi que les travaux de réparation et de suivi	12	• Calendrier • Journal de travail	• Les indications sur le calendrier et sur le journal de travail montrent une approche de solution logique en ce qui concerne les différentes commandes • Une réponse peut être fournie pour les différentes options en matière de processus de fabrication et de travail